



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/306/Add.1
6 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Septième session, 13 et 16 mai 2003

FORUM INTERNATIONAL SUR LA FACILITATION DU COMMERCE

Genève, 14 et 15 mai 2003

**CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT: ŒUVRER
À LA FACILITATION DU COMMERCE**

Introduction du secrétariat

Le deuxième Forum international sur la facilitation du commerce, qui s'est tenu les 14 et 15 mai 2003, a réuni quelque 500 participants, à savoir des décideurs et des experts des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé ainsi que des représentants de la société civile de près de 80 pays. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a vivement apprécié les contributions de tous les intervenants et participants aux débats animés qui ont marqué cette réunion, centrée sur les thèmes suivants:

- Comment garantir aux pays en développement, aux pays en transition et aux petites et moyennes entreprises une part plus équitable des fruits de la facilitation du commerce;
- Comment concilier la facilitation du commerce et les initiatives et mesures nouvelles en matière de sécurité;
- Nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux instruments et normes techniques de facilitation du commerce.

Les forums de la CEE offrent un lieu d'échange neutre propice à la tenue d'un débat ouvert sur les différents aspects de la facilitation du commerce. Les questions abordées vont de la nécessité de mettre au point des projets de renforcement des capacités pour les pays en développement et les pays en transition à l'élaboration de normes techniques et aux enjeux des négociations commerciales multilatérales. Les participants ont assisté à un débat dynamique sur toutes ces questions, y compris sur le rôle des divers organismes compétents des Nations Unies, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans la facilitation du commerce. À quatre mois seulement de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún, il n'est guère étonnant que les questions clés du débat sur la facilitation du commerce à l'OMC aient été soulevées au cours de toutes les séances. De nombreux représentants des pays industrialisés et du secteur privé ont vivement souhaité inclure la facilitation du commerce dans le champ des négociations commerciales multilatérales. De leur côté, les représentants des pays en développement, ainsi que la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU ont fait valoir que les pays en développement s'inquiétaient des coûts et des éventuelles conséquences de l'application, à la facilitation du commerce, de mécanismes et mesures fondés sur les règles de l'OMC.

Ce forum n'est pas une réunion intergouvernementale où se prennent des décisions formelles. C'est un lieu d'échange où les gouvernements, les organisations internationales et les représentants du secteur privé et des ONG peuvent débattre des politiques à mener. Tous les participants, y compris les représentants des pays industrialisés et des pays en développement, ont exposé leur propre conception de la facilitation du commerce. Le Président du Forum, M. Wasescha, Ambassadeur et représentant du Gouvernement suisse pour les accords commerciaux, a formulé ses conclusions en se fondant sur les rapports établis par les rapporteurs à l'issue des différentes séances et sur ses propres observations. Celles-ci visent donc à donner un aperçu général des divers points de vue exprimés, conformément à la procédure arrêtée avant la tenue du premier Forum international sur la facilitation du commerce en mai 2002. Elles ne reflètent pas la position officielle de la CEE, ni celle d'aucune des délégations présentes.

Vu le succès remporté par ce type de réunion, la CEE publiera (sur papier et sur Internet) un résumé des communications faites au cours de l'édition 2003 du Forum.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Web www.unece.org/trade/forums/forum03/index.htm ou par courrier électronique à l'adresse suivante: trade@unece.org, téléphone +41 22 917 11 34.

CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT: ŒUVRER À LA FACILITATION DU COMMERCE

Le Forum international sur la facilitation du commerce, qui s'est tenu les 14 et 15 mai 2003, a permis d'aborder les thèmes suivants:

- La facilitation du commerce – comment faire en sorte que tout le monde y gagne?
- La politique de facilitation du commerce et les initiatives nouvelles en matière de sécurité;
- Mécanismes de coopération: le rôle des milieux d'affaires;
- Régionalisme ouvert;
- Les droits de propriété intellectuelle et la facilitation du commerce;
- Aspects techniques essentiels de la facilitation du commerce.

Le Forum a permis d'adresser un message fort en faveur de la libéralisation des échanges dans un contexte économique difficile en tenant compte de la diversité des situations, notamment dans les pays en développement et les pays en transition. De plus, il a conforté les milieux engagés dans la facilitation du commerce dans l'idée que celle-ci constituait un atout pour les négociations commerciales en cours à l'OMC et que tous les membres pouvaient en tirer parti. La facilitation du commerce de biens et de services recouvre un large éventail de questions qui relèvent aussi bien du domaine privé que du domaine public, c'est pourquoi elle exige une coopération étroite entre tous les acteurs concernés. Les participants étaient conscients que, pour profiter pleinement des résultats de la facilitation du commerce, un grand nombre de pays en développement et de pays en transition avaient besoin d'une assistance technique spécifique et d'une aide au renforcement des capacités en plus de celles fournies par l'OMC. La mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce devrait permettre de réaliser des économies de plusieurs milliards de dollars et d'assurer de meilleures conditions d'accès aux marchés.

Les participants expriment leur profonde reconnaissance à la CEE et aux 12 autres organismes qui ont collaboré à l'organisation du Forum, ainsi qu'à ceux qui, par leur soutien, ont contribué au bon déroulement de cette réunion fort utile et qui vient à point nommé. Ils remercient également les intervenants et les rapporteurs pour leur précieux concours au succès des travaux. Près de 500 participants, représentant les intérêts des gouvernements, des organismes intergouvernementaux et du secteur privé, ont pris part à un débat particulièrement constructif.

Première séance: La facilitation du commerce – comment faire en sorte que tout le monde y gagne?

1. La facilitation du commerce est une question très vaste qui, si elle est traitée dans tous ses aspects, peut procurer à la société en général, au commerce, aux producteurs, aux distributeurs et aux consommateurs, au secteur privé et aux pouvoirs publics, les avantages ci-après:

- Promotion du commerce et des investissements débouchant sur une répartition plus équitable des richesses;
- Baisse des coûts de transaction;
- Augmentation des recettes fiscales permettant aux pouvoirs publics de financer des mesures de lutte contre la pauvreté et d'autres mesures sociales;
- Meilleure affectation des ressources;
- Avantages pour les petites entreprises grâce à un accès plus aisé au commerce international; cohérence et transparence accrues;
- Diminution des frais administratifs, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition.

2. Un soutien et un engagement politiques accrus sont nécessaires pour sensibiliser les parties intéressées et souligner l'importance de la facilitation du commerce, notamment au niveau des procédures douanières, des autres frais administratifs et de mise en conformité, des normes à respecter et des frais de transport, en particulier sur les grands marchés. Cela créerait une dynamique propice au développement de nouveaux concepts – présentation unique à un guichet unique, contrôles coordonnés, etc. À cet égard, il pourrait être utile de revoir les prescriptions concernant les renseignements à produire.

3. Les participants ont été particulièrement attentifs aux travaux de l'OMC concernant la facilitation du commerce. Nombre d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'une réglementation contraignante dans un cadre multilatéral et d'une intensification des travaux entrepris par les pays et les organisations internationales. Mais, à moins qu'il ne soit dûment tenu compte des préoccupations exprimées par les pays en développement, le choix de l'OMC comme cadre multilatéral suscite toujours un certain scepticisme.

4. Les participants ont souligné la nécessité de coordonner davantage les travaux menés par les organismes de facilitation du commerce et d'éviter les doubles emplois.

5. Il convient de mieux cibler et de chercher à coordonner plus étroitement les divers programmes de renforcement des capacités en s'attachant à promouvoir l'intégrité. Cela passe par l'affectation de ressources appropriées. Les évaluations comparatives, la transparence et la mise en commun de l'information et des données d'expérience pourraient servir cet objectif.

6. La facilitation du commerce est compatible avec l'application de normes de sécurité. Les administrations des douanes sont apparues comme les organes les mieux placés pour créer une synergie entre les mesures de facilitation et les normes de sécurité.

Deuxième séance: La politique de facilitation du commerce et les initiatives nouvelles en matière de sécurité

1. Il faudrait s'orienter vers un système – convenu au niveau international – visant à assurer la sécurité des chaînes d'approvisionnement (avec des contrôles de bout en bout) afin de

sécuriser et de faciliter le commerce international à l'échelle mondiale en reconnaissant un rôle central aux administrations des douanes.

Ce système devrait se substituer aux mesures unilatérales afin de garantir la sécurité et la facilitation du commerce partout dans le monde à l'avantage de toutes les parties prenantes. Il faudrait entreprendre une action coordonnée privilégiant l'information préalable et les contrôles plus précoces fondés sur l'analyse des risques.

Les travaux de l'OMD dans ce domaine devraient inspirer de nouvelles initiatives visant à optimiser la sécurité et à faciliter le plus possible le commerce. Les suggestions relatives aux mesures de sécurité, à une approche intégrée et à la reconnaissance des normes et recommandations de la CEE devraient être dûment prises en compte.

Le service des douanes reste la première instance de contrôle et de répression des fraudes à la frontière pour ce qui est de la circulation des marchandises à l'échelle internationale. La coopération étroite et le dialogue avec les autres structures responsables de l'application des lois, le secteur privé et les autres administrations des douanes sont des éléments essentiels qui devraient renforcer le rôle central de ce service.

De nouveaux travaux s'imposent, principalement sur les points suivants:

- Données requises, notamment numéro de référence unique pour les envois;
- Procédures de certification des opérateurs/négociants agréés;
- Approche commune de la gestion/analyse des risques;
- Accords de coopération avec le secteur privé;
- Assistance administrative mutuelle fondée sur une base juridique claire, de préférence sur le nouvel accord multilatéral de l'OMD;
- Principe du guichet unique;
- Dématérialisation des opérations douanières conformément à des normes internationales;
- Coopération avec les autres structures responsables de l'application des lois;
- Accords de coopération avec les partenaires commerciaux;
- Efforts supplémentaires de la part des milieux commerciaux et des administrations pour promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption.

2. La résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2001 constitue le fondement de l'action menée contre le terrorisme à l'échelon mondial, action qu'il convient de compléter par des initiatives appropriées aux niveaux régional et national, afin d'obtenir le soutien politique requis à ces niveaux si l'on veut éviter que le volet régional et national ne devienne le maillon faible du système de sécurisation des chaînes d'approvisionnement.

Les programmes de l'OMD visant l'établissement de mémorandums d'accord entre les administrations des douanes et les milieux commerciaux ont créé un climat de confiance mutuelle. Les administrations des douanes et leurs partenaires commerciaux se doivent d'aller plus loin et de conclure des accords de coopération afin de contribuer conjointement au renforcement de la sécurité des chaînes d'approvisionnement grâce à un dialogue ouvert dans le cadre duquel leurs intérêts respectifs seraient dûment pris en compte et pleinement respectés.

D'autres travaux devraient être entrepris en vue de:

- donner suite à la résolution du Conseil de sécurité et agir au sein du Comité contre le terrorisme;
- faire progresser les travaux menés dans le cadre des forums de la CEE;
- prendre des initiatives aux niveaux régional et national pour assurer pleinement la sécurité des chaînes d'approvisionnement;
- recenser, évaluer et faire connaître les avantages que présente la sécurisation des chaînes d'approvisionnement;
- conclure des accords de coopération;
- mettre à profit l'information, le savoir et les compétences techniques dont disposent les milieux d'affaires;
- faire en sorte de perturber le moins possible les processus logistiques traditionnels.

3. Il importe de renforcer les capacités de toutes les administrations (surtout celles des pays en développement) afin de pouvoir assurer, à l'échelle mondiale, la sécurité des chaînes d'approvisionnement. La modernisation et la réforme des administrations des douanes devraient être fondées sur des outils de diagnostic adaptés et non sur des solutions identiques pour tous. La Convention de Kyoto révisée devrait servir de référence.

Troisième séance: Mécanismes de coopération: le rôle des milieux d'affaires

1. La facilitation du commerce se porte bien et c'est une bonne nouvelle. Cependant, les milieux commerciaux sont de plus en plus préoccupés par l'immobilisme et le manque de coordination des organisations internationales concernées. Un important travail préliminaire a été réalisé par les entreprises du monde entier concernant les normes, la certification et la gestion des risques. L'activité commerciale se poursuivra avec ou sans accords de l'OMC, mais les membres de cette organisation sont vivement encouragés à faire preuve de plus de souplesse et de dynamisme dans la mise en œuvre du Programme de Doha à l'approche de la Conférence de Cancún. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC pourrait bien être la dernière occasion d'engager des négociations officielles sur la facilitation du commerce dans le cadre du cycle de Doha. Les participants au Forum ont pris note de tous les efforts louables consentis dans le domaine de la facilitation du commerce. De l'avis général, à défaut d'un système fondé sur des règles applicable à l'échelle mondiale, les nombreux résultats attendus de ces initiatives ne

seront jamais atteints. Il est essentiel que des négociations de fond sur la facilitation du commerce soient ouvertes à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún.

2. Le secteur privé est profondément attaché à la facilitation du commerce et il faudrait l'inciter à soutenir la mise en oeuvre d'instruments nationaux dans ce domaine et à promouvoir l'intégrité au sein de la communauté commerciale. La CCI, porte-parole du commerce mondial, a créé un site Web (<http://www.batf-action.net>) en vue d'encourager un soutien actif à la facilitation du commerce tout au long des préparatifs de la Conférence de Cancún. Tous les participants au Forum sont invités à consulter ce site. Les membres de la CCI participent activement aux travaux de la CEE et de l'OMD sur les normes, la sécurité et la facilitation du commerce, et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement internationales.

3. Il est largement admis que l'établissement de normes requiert de véritables partenariats entre secteur public et secteur privé, impliquant les entreprises, les pouvoirs publics et les organismes de contrôle. Les services postaux ont un rôle essentiel à jouer en tant que facilitateur et intermédiaire de confiance entre les entreprises et les organismes de contrôle. Ils permettent de réduire la fracture numérique. L'action menée actuellement dans le cadre de partenariats entre secteur public et secteur privé en Europe du Sud-Est montre comment procéder pour faciliter les échanges dans les pays en transition. Ces exemples devraient susciter l'intérêt d'autres régions. Les entreprises sont profondément impliquées dans les processus du CEFACT/ONU et le suivi des recommandations de la CNUCED.

4. Les participants au Forum saluent les efforts de la CEE qui s'emploie inlassablement à mettre au point, pour le traitement des documents commerciaux électroniques, des outils compatibles avec les procédures applicables aux documents sur papier afin de faciliter la tâche des administrations nationales et des milieux commerciaux partout dans le monde. En coopération avec les gouvernements et d'autres institutions, la CEE devrait faire en sorte que ces outils soient rendus accessibles aux PME, aux pays en transition et aux pays en développement.

Quatrième séance: Régionalisme ouvert

1. Le régionalisme ouvert se traduit par la coopération des cinq commissions régionales de l'ONU à l'élaboration et à la mise en oeuvre de normes d'application mondiale fondées sur l'expérience et les apports locaux. La facilitation du commerce à l'échelon national et régional, grâce à l'application de normes internationales et de procédures administratives et douanières actualisées et simplifiées, est indispensable pour profiter des retombées économiques de la libéralisation des échanges intervenue jusqu'ici et pour intégrer les pays en développement dans le marché mondial et le système commercial multilatéral.

2. Les participants au Forum ont suggéré d'adopter une stratégie de collaboration entre les organisations compétentes aux fins de l'élaboration de normes, notamment des normes nécessaires pour pouvoir assurer plus facilement la sécurité des échanges commerciaux.

3. Les commissions régionales de l'ONU accordent une grande importance au renforcement des capacités, à l'établissement de partenariats entre secteur public et secteur privé ainsi qu'à l'échange et à la mise en commun de l'information et des données d'expérience dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'outils et de projets de facilitation du commerce

aux niveaux régional, sous-régional et national. La création d'organes nationaux de facilitation du commerce a été vivement encouragée.

4. Les participants au Forum ont souscrit aux objectifs du projet commun des cinq commissions régionales, arrêtés lors du premier Forum sur la facilitation du commerce. La plupart des pays en développement et des pays en transition ont besoin d'une assistance technique importante pour a) renforcer leur pouvoir de négociation, b) réduire les coûts de transaction commerciale à l'échelon national et international, c) devenir plus concurrentiels, d) s'engager dans la promotion et la diversification du commerce, e) accroître la participation des PME dans les réseaux d'approvisionnement internationaux, f) élaborer et mettre en oeuvre des politiques de facilitation du commerce aux niveaux national et régional, et g) encourager le recours à la gestion des connaissances et aux TIC dans la gestion des chaînes d'approvisionnement.

5. L'idée d'ouvrir des négociations en vue de la mise en place d'un système multilatéral de facilitation du commerce à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún n'a pas fait l'unanimité. Alors que certains pays, considérant que les accords de l'OMC existants, leur imposaient des obligations trop lourdes, hésitaient à contracter de nouveaux engagements étant donné les problèmes de développement auxquels ils devaient faire face, d'autres ont souligné la nécessité de disposer de règles de l'OMC concernant les normes fondamentales et d'élaborer des disciplines dans le domaine de la facilitation du commerce, celles-ci devant toutefois être modulées en fonction des capacités de mise en oeuvre des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que de renforcer les capacités de ces pays et de leur apporter une assistance technique pour faciliter leur intégration dans le système commercial mondial.

6. En résumé, les commissions régionales de l'ONU contribuent à promouvoir la facilitation du commerce. Elles fournissent aux pays en développement et aux pays en transition des orientations et un appui essentiels aux fins de l'amélioration de leurs réseaux de transport, de la modernisation des TIC et de l'harmonisation et de la simplification des mesures à la frontière, grâce à la mise en commun et à la synthèse des acquis locaux et régionaux, favorisant ainsi l'élaboration de normes internationales reflétant la diversité des expériences. À cet égard, certains participants ont expressément souhaité voir s'instaurer une collaboration plus étroite entre les commissions et le CEFAC/ONU.

Atelier sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) et la facilitation du commerce

Les participants à l'atelier ont recensé un certain nombre de questions qui méritent d'être abordées avec des spécialistes des DPI, telles que:

- Les avantages et les inconvénients des systèmes de DPI pour les pays en développement;
- Les mesures à prendre pour que les experts comprennent mieux le fonctionnement du marché mondial et que la communauté internationale ait une meilleure connaissance du système de DPI dans un environnement global;

- La définition d'une approche concertée du renforcement des capacités et de l'assistance technique en matière de DPI.

Atelier sur les aspects techniques essentiels de la facilitation du commerce

Les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de:

- Disposer de technologies de pointe permettant de suivre les expéditions, d'en déterminer le contenu par rapport au manifeste et de vérifier l'intégrité des marchandises;
- Concevoir et adopter, pour l'échange de données au niveau mondial, un système réparti parfaitement sûr, qui permette aux opérateurs publics ou privés d'obtenir des informations hautement fiables pour tous les envois;
- Utiliser une architecture normalisée et dynamique de systèmes ouverts afin d'intégrer les personnes, les processus et les données technologiques dans les systèmes de gestion du transport de marchandises dans un souci de sécurisation des chaînes d'approvisionnement;
- Faire de la sécurité un élément essentiel du processus commercial, de manière à améliorer l'efficacité opérationnelle au quotidien et à permettre une gestion efficace des risques si nécessaire.

CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

En tant que Président du deuxième Forum sur la facilitation du commerce, je mentionnerai trois grands domaines dans lesquels on devrait pouvoir à court terme réaliser des progrès en vue d'une pleine application des mesures de facilitation du commerce.

Premièrement, les gouvernements devraient tout mettre en oeuvre pour ratifier dans les plus brefs délais la version révisée de la Convention de Kyoto adoptée sous l'égide de l'OMD.

Deuxièmement, dans l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún (10-14 septembre 2003) un rang de priorité élevé devrait être accordé à la facilitation du commerce et il conviendrait de tout faire pour aboutir à un consensus explicite qui habilite l'OMC à jouer un rôle constructif dans ce domaine en s'occupant des questions de fond ainsi que des volets «renforcement des capacités» et «assistance technique». Le champ de la facilitation du commerce étant plus large que celui défini dans le Programme de Doha pour le développement, il est essentiel que l'OMC et ses membres veillent à la cohérence des travaux et évitent tout double emploi.

Troisièmement, on constate une mise en réseau extraordinaire des spécialistes de la facilitation du commerce. Les deux Forums ont été l'occasion de réunir des décideurs et des experts des gouvernements des organisations intergouvernementales et du secteur privé. Il faudrait aller plus loin. Après Cancún, je suggère d'engager une réflexion sur la meilleure façon de continuer à oeuvrer à une cohérence accrue entre les nombreux acteurs de la facilitation du commerce.

Je remercie les 13 organismes qui ont contribué à l'organisation du présent Forum. Afin d'assurer un échange d'informations adéquat, puis-je recommander à chacun d'eux d'informer le secrétariat de la CEE de toute mesure de suivi découlant des travaux accomplis pendant ces deux jours.

Je remercie le secrétariat de la CEE qui a préparé le Forum et en a assuré le service. Dans la perspective d'autres réunions de ce type, il serait utile de développer le dialogue entre les groupes de discussion et les participants. La plupart d'entre eux pourraient faire part de leur expérience personnelle, ce qui ajouterait à l'intérêt pratique de notre réflexion.

Merci aux interprètes pour leur précieux concours. Enfin, je remercie les présidents, les intervenants et les rapporteurs, ainsi que tous les participants, pour leurs contributions d'un très grand intérêt qui ont assuré le succès de cette réunion.
